

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 18 septembre 2017, est prescrite une enquête publique, pendant 32 jours consécutifs, du mardi 17 octobre 2017 au vendredi 17 novembre 2017 inclus sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin et dans l'annexe de la mairie située dans la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, et portant sur les objets suivants :

- 1) l'utilité publique du projet d'aménagement du centre d'intervention et de secours de Cherbourg-Ouest, par l'établissement public foncier de Normandie (EPF), sur le territoire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin (commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville) ;
- 2) l'enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir pour permettre la réalisation du projet ;
- 3) la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

L'expropriation est poursuivie au profit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

M. André NERON, géographe, ancien responsable d'une activité aquacole, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté :

- sur internet à l'adresse suivante : <https://registreemat.fr/centre-intervention-cherbourg-ouest>

- sur support papier, en mairie de Cherbourg-en-Cotentin (siège de l'enquête) et dans l'annexe de la mairie située dans la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville ;

- sur un poste informatique, en mairie de Cherbourg-en-Cotentin, siège de l'enquête, aux jours et heures mentionnés ci-dessous.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies, soit :

<u>COMMUNE</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>JOURS D'OUVERTURE</u>	<u>HEURES D'OUVERTURE</u>
CHERBOURG-EN-COTENTIN (siège de l'enquête)	10, Place Napoléon BP 808 Cherbourg-Octeville cedex 50108 CHERBOURG-EN-COTENTIN	Du lundi au vendredi	08 h 30 – 12 h 30 13 h 30 – 17 h 30
Annexe de la mairie à EQUEURDREVILLE – HAINNEVILLE	Place Hyppolyte Mars BP 29 Equeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN	Lundi, mercredi et vendredi	08 h 30 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 00
		Mardi et jeudi	08 h 30 – 12 h 00 13 h 30 – 18 h 00

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Cherbourg-en-Cotentin mentionnée ci-dessus. Ces observations seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://registreemat.fr/centre-intervention-cherbourg-ouest>

- et par courriel transmis au commissaire-enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-ep-sdis-cherbourgouest@manche.gouv.fr

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une évaluation environnementale au titre de la mise en compatibilité du PLU de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, ainsi que l'information d'absence d'avis émis par l'autorité environnementale.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions du public :

<u>DATE DES PERMANENCES</u>	<u>HORAIRES DES PERMANENCES</u>	<u>LIEUX DES PERMANENCES</u>
Mardi 17 octobre 2017	de 09 h 00 à 12 h 00	Mairie de CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mercredi 25 octobre 2017	de 14 h 00 à 17 h 00	A l'annexe de la mairie à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
Samedi 4 novembre 2017	de 09 h 00 à 12 h 00	Mairie de CHERBOURG-EN-COTENTIN
Vendredi 17 novembre 2017	de 15 h 30 à 18 h 30 (heure de clôture de l'enquête)	A l'annexe de la mairie à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Cherbourg-en-Cotentin et à l'annexe de la mairie située dans la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, à la préfecture de la Manche (Bureau de l'environnement et de la concertation publique) ainsi que sur internet à l'adresse suivante <https://registreemat.fr/centre-intervention-cherbourg-ouest> et sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche à l'adresse suivante <http://manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis>

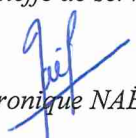
Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. le directeur de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF) – Immeuble PASEO – 12 Rue Ferdinand Buisson – 14280 SAINT-CONTEST.

Les informations relatives à la procédure d'enquête peuvent être demandées auprès du Préfet de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique).

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Manche est l'autorité compétente pour déclarer ou non d'utilité publique le projet et pour déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles à exproprier ou des droits réels immobiliers à exproprier.

La déclaration d'utilité publique emportera mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Pour le préfet,
La Cheffe de service,



Véronique NAËL